

Diviser pour mieux régner : la stratégie et l'héritage durable de la gouvernance des femmes civiles par l'État islamique

Gina Vale | 5 février 2025



Cet article est une traduction de l'article « [Divide and Conquer: The Strategy and Enduring Legacy of Islamic State's Governance of Civilian Women](#) », publié par l'International Centre for Counter-Terrorism (ICCT) le 07 novembre 2024. Il comprend des extraits de *The Unforgotten Women of the Islamic State*, publié par Oxford University Press en septembre 2024.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'établissement du soi-disant « califat » par le groupe État islamique (EI/Daech) en Irak et en Syrie. À son apogée, l'EI gouvernait une population de plus de 11 millions d'habitants, maîtrisant unilatéralement les points de contrôle et les réseaux de transport, les organes chargés de l'application de la loi et de la justice, les services publics et la fiscalité, ainsi que la vie privée, les coutumes et les institutions de la population qu'il gouvernait. La création d'une nouvelle société était au cœur de la gouvernance de l'EI, dont la vision était étayée par des rôles binarisés et essentialisés pour les hommes et les femmes. Contrairement à la masculinité djihadiste, qui s'exprime par la violence, la domination et les prouesses militaires, la [vision de la féminité du groupe est centrée sur le purdah](#), la piété et le djihad non violent. Ces idéaux déterminent qui doit avoir accès au pouvoir et aux ressources au sein du « califat ». L'archétype féminin de l'EI a servi à définir et à légitimer différents rôles et règlements pour les femmes, édictés par les hommes. Cependant, toutes les femmes sur le territoire de l'EI ne pouvaient pas incarner cet idéal ou n'y aspiraient pas. Alors qu'il s'agissait peut-être d'une force de cohésion interne pour les partisans affiliées, pour les « autres » femmes, cet inaccomplissement ou leur non-conformité devenait un motif de discrimination violente.

Les femmes oubliées de l'État islamique

Dans les villes et les villages occupés, la domination de l'EI était totale et inévitable. Les femmes devaient vivre dans l'ombre, ou du moins dans un califat de l'ombre. S'il était jugé nécessaire de quitter la sphère domestique privée, les sorties publiques

étaient soumises à des [règles vestimentaires et de conduite strictes](#) et devaient se dérouler dans des institutions exclusivement féminines et des espaces délimités. C'est ici que les interactions entre les femmes, dans une société de l'information, révèlent des inégalités critiques entre les sexes.

Les services publics liés à l'accouchement en sont un exemple frappant. Tout au long des années de gouvernance de l'EI, le mariage et la planification familiale sont passés du statut de questions privées et individuelles à celui de devoir collectif de procréation pour le « califat ». Le groupe a interdit la prescription et la vente de médicaments contraceptifs dans ses pharmacies, ce qui a eu un impact direct sur les besoins médicaux de la population et ses interactions avec les établissements de santé, ou les a façonnés de manière proactive. Ces établissements ont été présentés dans des vidéos officielles et des articles de magazines comme faisant partie du « service de santé de l'État islamique », ainsi que sur le [blog non officiel d'une femme médecin de l'EI, qui a explicitement vanté les soins prénataux et postnataux fournis](#).

La réalité pour les civils locaux non affiliés était très différente. Dans les services hospitaliers exclusivement féminins, les familles explicitement qualifiées de « non-moudjahid » par les administrateurs de l'EI ont dû faire face à des frais d'ordonnance et pour l'enregistrement des patients exorbitants, à des médicaments erronés délivrés par des étudiants en médecine ou par du personnel non formé et à des interventions chirurgicales pratiquées avec des anesthésiques périmés ou sans anesthésie. La nature ciblée et intentionnelle de ces mauvais traitements est résumée par la naissance traumatisante du troisième enfant d'une femme à l'hôpital al-Risāla, dans le centre de Raqqa :

« J'avais déjà accouché auparavant, donc cette expérience n'était pas censée m'être étrangère. Je savais à quoi m'attendre, mais ce que j'ai vécu était complètement différent. Au début, lorsque je suis entrée dans l'hôpital, il n'y avait que des femmes ; tout le personnel était féminin – les infirmières, le médecin, les personnes qui préparaient les lits – parce que les hommes n'étaient pas autorisés. L'hôpital n'était pas du tout équipé. Je suis entrée et ils m'ont attachée. Je souffrais et ils ont commencé à m'attacher au lit. Je leur ai demandé : "Pourquoi m'attachez-vous ? Ce n'est pas comme ça que l'accouchement est censé se passer." Ils m'ont répondu : "Taisez-vous, nous savons ce que nous faisons. Déjà, qui vous a dit de tomber enceinte ? Nous essayons de nous débarrasser de vous toutes, mais ça nous prend du temps ! Alors, qui vous a dit de tomber enceinte, d'abord ? Vous allez devoir en assumer les conséquences." Comme le médecin appartenait à Daech, ils ne nous considéraient pas comme faisant partie de leur groupe ; ils ne nous considéraient pas comme l'une des leurs. Ils nous considéraient comme des civils, avec l'impression qu'ils pensaient : "Nous ne pouvions pas vous tuer, parce que si nous vous tuions, il n'y aurait pas assez de gens pour légitimer l'État. Nous devons vivre avec vous, mais nous vous traiterons de cette manière." [...] J'ai été anesthésié, mais ce n'était pas suffisant, car je me suis réveillée dans les dix dernières minutes de l'opération. C'était vraiment choquant. J'ai dû perdre à nouveau connaissance, car tout ce dont je me souviens, c'est que j'ai ouvert les yeux et que j'ai vu les gens et leurs ombres autour de moi. Je voyais que mon ventre n'était plus gros, mais qu'il était encore ouvert. J'ai dû m'évanouir à nouveau sous l'effet de la douleur et du choc. »

Ce récit n'est pas seulement déchirant, il reflète l'hypocrisie et la performativité des « soins » apportés aux sujets du groupe. Le personnel féminin affilié à l'EI s'est différencié des femmes civiles dont il « essayait de se débarrasser » et n'a prodigué des soins que par nécessité esthétique. Cette femme a effectivement décrit la boucherie et la torture physique de son corps déshumanisé, légitimées par la façade d'un hôpital – une institution traditionnellement associée aux soins et à la compassion.

Il ne s'agit pas du récit d'une « *muhājira* » (femme migrante recrutée) étrangère de l'EI. Loin de là. Vous ne trouverez jamais ce point de vue dans la propagande du groupe. Les histoires comme celles décrites ci-dessus ne sont malheureusement pas uniques, mais elles ont été largement négligées. L'« oubli » des expériences des femmes civiles locales dans l'occupation de l'EI a été perpétué par l'attention presque exclusive mise par les chercheurs, les politiques et les médias sur le recrutement et les rôles opérationnels des [6 902 muhājirāt étrangers](#) estimés sur le territoire de l'EI. Sensationnalisées et souvent fétichisées, ces femmes ont dominé les débats et les gros titres concernant les « femmes dans l'EI », créant une image incomplète du groupe et de sa stratégie de gouvernance.

Mon nouveau livre, *The Unforgotten Women of the Islamic State*, cherche à changer ce point de vue. Les récits émanant directement de 63 femmes civiles syriennes, irakiennes et kurdes (musulmanes sunnites et yézidies) révèlent qu'elles sont loin d'avoir été oubliées dans la stratégie de gouvernance de l'EI. Au contraire, la position subordonnée des femmes civiles locales au sein de la hiérarchie sociétale révisée du groupe faisait partie intégrante du fonctionnement et de la légitimation du « califat ».

La gouvernance sous un angle intersectionnel

Dans le contexte des États souverains, les institutions et les systèmes désavantagent souvent les femmes en raison de leur sexe et aggravent encore la discrimination sur la base d'autres aspects de l'identité. Cette reconnaissance des oppressions multiples

et superposées est la pierre angulaire de [l'intersectionnalité](#). Les témoignages de femmes civiles locales – comme dans l'exemple ci-dessus – révèlent comment les écarts par rapport à la vision idéale de la féminité du groupe ont contribué à façonner et à aggraver les oppressions. En d'autres termes, l'EI a gouverné dans une optique intersectionnelle. Reconnaisant l'hétérogénéité de sa population féminine, la gouvernance du groupe a divisé et délimité les femmes selon des axes de différence multiples et croisés, à savoir l'âge, la classe, la nationalité, l'identité ethno-religieuse et l'appartenance à un groupe. Il est important de noter que cette stratégie ne s'est pas limitée à des politiques spécifiques aux femmes, mais qu'elle s'est étendue à tous les aspects et espaces interconnectés de la gouvernance du « califat » : militarisation de la société, ordre public, fourniture de biens et de services et intervention dans la vie privée de ses populations.

De l'invasion initiale du groupe et de la saisie de territoires à la consolidation et à l'effondrement final du « califat » physique, les femmes ont fait partie intégrante de la pratique de la guerre de l'EI. Pourtant, toutes les femmes n'ont pas été combattues ou protégées. Toute divergence par rapport à l'identité militante idéale rendait les femmes non affiliées inéligibles au « [dijhad féminin](#) » en tant qu'épouse, veuve et mère d'un moudjahid de l'EI. Le résultat a été la reproduction constante d'une hiérarchie intra-féminine qui garantissait et récompensait la suprématie des femmes affiliées sur les civils et les captifs. Pour les femmes sunnites, la protection et la sécurité passaient par l'effacement du statut de non-affiliée, notamment par le remariage de la veuve. En revanche, l'asservissement des femmes yézidiennes et leur classification en tant que *sabāyā* (prisonnières de guerre) ont co-constitué leur vulnérabilité et légitimé leur [victimisation dans le cadre d'un projet plus large de conquête militariste](#) mené par des hommes affiliés à l'EI et, dans certains cas, soutenu par des femmes affiliées à l'EI.

La subordination des femmes civiles locales ne s'est pas limitée à la ligne de front. Loin du système judiciaire égalitaire qu'il prône, l'application de la loi et de l'ordre par l'EI a renforcé l'autorité paternaliste de ses militants et légitimé le [pouvoir en cascade](#) des femmes affiliées à l'élite et la tutelle des hommes civils. Les expériences directes des édits du groupe et des décisions de justice révèlent la différence de pouvoir entre les civils et les femmes affiliées à l'EI chargées du maintien de l'ordre et même de la « propriété » des esclaves. L'application des codes de comportement du groupe a exposé – plutôt qu'effacé – les marques manifestes de différence entre les femmes, qui à leur tour ont façonné l'éligibilité à la « citoyenneté » reconnue et aux droits qui y sont associés.

L'investissement et la gestion du bien-être public – en particulier les soins de santé, l'éducation et les services publics – ont été fondamentaux pour les aspirations de l'EI à la construction de l'État, à son image de marque et à sa légitimité pragmatique en tant qu'acteur gouvernemental. Cependant, au fur et à mesure que [l'occupation territoriale](#) s'étirait, les ressources limitées sont devenues des biens précieux dont l'accès était proportionnel aux identités et aux statuts construits des femmes. L'exploitation et l'appauvrissement croissants des populations non affiliées, de classe inférieure et « infidèles » ont juxtaposé et facilité les opportunités pour les femmes affiliées et éduquées au sein de la sphère publique (semi-)féminine ségréguée du groupe. Les différences d'éligibilité à la « citoyenneté » de l'EI et aux avantages qui y sont associés brisent le vernis de la prestation de services et des opportunités d'emploi « inclusives » du groupe, et soutiennent au contraire l'affiliation au groupe comme étant nécessaire à l'amélioration du statut personnel et à la survie de base.

La quête de l'EI pour un accès et une influence illimités s'est étendue à la vie privée et aux espaces de la population gouvernée. En particulier, les [capacités reproductives des femmes ont pris une signification idéologique dans le projet de « califat »](#). Grâce à l'institution réglementée du mariage et à la fécondation forcée des captives, le corps des femmes est devenu le vecteur de l'expansion du réseau de l'EI au-delà des frontières raciales, ethniques et nationales. La dissolution des frontières entre l'espace privé et la sphère publique n'a pas été universellement vécue ou accueillie par les femmes locales. Pour les civils sunnites, une maison privée constituait une barrière physique contre le contrôle public, la discrimination et la violence. En revanche, l'intersection des identités sexuées et ethniques des femmes yézidiennes les rendait vulnérables à une violence extrême – de la part des hommes et des femmes de l'EI – qui allait jusqu'à enfreindre les propres règles du groupe terroriste. Ainsi, pour certains, la sphère domestique constituait un espace de victimisation non réglementé, où les violations privées et non documentées servaient un objectif politique.

Dans tous ces domaines de gouvernance de l'EI, la stratification des femmes par le groupe faisait partie intégrante du fonctionnement de son projet de « califat ». Les groupes rebelles ne peuvent pas considérer leurs relations avec la population civile locale comme allant de soi, et ils ne le font pas. Les femmes en font partie. Même lorsqu'elles sont exclues d'une citoyenneté ou d'une circonscription imaginée, les femmes civiles jouent un rôle essentiel dans la construction et la contestation de la légitimité d'un groupe. Dans sa révision sociétale, l'EI a régi la manière dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles devaient se comporter, interagir et avoir du pouvoir. Le résultat est une prophétie auto-réalisatrice. La déresponsabilisation, la sécurisation et la victimisation continues de *certaines* femmes, de *certaines* manières et dans *certaines* espaces, ont servi à reproduire les idéaux du groupe et à légitimer la « nécessité » de sa gouvernance. La femme civile locale de l'EI était la victime

typique, l'exemple de la « mauvaise femme » à punir, l'« Autre » femme à conquérir, la propriété à échanger et le vaisseau par lequel le groupe transnational s'étendait. En tant que figure de proue, témoin et victime de la construction violente de l'État par l'EI, elle faisait partie intégrante de la gouvernance du groupe en tant que sujet de systèmes de domination qui se chevauchent et qui doivent être manipulés à des fins idéologiques, tactiques ou stratégiques définies. En tant que proto-État naissant, l'EI avait besoin de la présence, de la dépendance et de la victimisation des femmes civiles locales – en tant qu'« Autre » – pour légitimer sa gouvernance et réifier le pouvoir comparatif et les privilèges des hommes et des femmes affiliés.

Au-delà du « califat » : ne pas oublier les femmes civiles

La reconnaissance des objectifs et des moyens de l'EI pour fragmenter les communautés locales est essentielle pour informer les efforts de rétablissement et de réconciliation. Après la libération de la dernière enclave du groupe à Baghouz en mars 2019, [56 000](#) hommes, femmes et enfants soupçonnés d'être affiliés à l'EI sont toujours dans les limbes des prisons irakiennes et des centres de détention contrôlés par les Forces démocratiques syriennes. Cependant, alors que les autorités s'efforcent de trouver des preuves pour poursuivre les membres présumés, les débats ont largement porté sur le [rapatriement et la réintégration](#) des *muhājirāt* de l'EI. Après la libération, l'hyper-visibilité des partisans étrangères du groupe continue d'éclipser les voix et les préoccupations des femmes irakiennes, syriennes et kurdes sur place.

Les efforts de redressement doivent être pleinement inclusifs afin d'être significatifs et transformateurs. La législation antiterroriste irakienne est globale et criminalise l'appartenance à une organisation désignée, la même peine étant appliquée quel que soit le rôle de l'individu ou les crimes qu'il a commis au sein de cette organisation. Des procès expéditifs et un [taux de condamnation de 98 %](#) ont abouti à la condamnation à mort de [3 000 personnes affiliées à l'EI](#) pour appartenance, [sans que les communautés locales touchées n'aient eu leur mot à dire](#). À ce jour, l'Irak n'a pas adopté de législation pour poursuivre les crimes internationaux sur son territoire, effaçant ainsi les diverses formes de victimisation de la population gouvernée par le groupe. Pour la communauté yézidie en particulier, l'absence d'un cadre juridique solide a entravé les efforts déployés pour rendre justice et dédommager les victimes par le biais de la [loi sur les survivants yézidis \(YSL\) de 2021](#). Au lieu de cela, les tribunaux irakiens se sont à peine contentés de se [référer à la loi lors de la détermination des peines](#). Pourtant, même au sein de ce système, les femmes civiles libérées peuvent jouer un rôle précieux en tant que victimes-témoins des crimes non documentés du groupe. En raison de la structure proto-étatique de l'EI, elles ont interagi avec des hommes et des femmes affiliés dans les institutions publiques et les espaces privés. Grâce au témoignage d'[Ashwaq Haji Hamid Talo](#), Mohammed Rashid Sahab est la seule personne à avoir été condamnée en Irak pour appartenance à l'EI et pour « le viol et l'enlèvement de femmes yézidiennes ». Le caractère inclusif de cette affaire nationale reste malheureusement une exception, et les accusations ne sont pas à la hauteur des crimes internationaux que sont la traite des esclaves et l'esclavage sexuel.

Au-delà de l'Irak, des travaux sont en cours pour [rassembler des preuves de crimes contre l'humanité](#), de génocide et de crimes de guerre à l'encontre de certains des membres les plus en vue du groupe. Les survivants ont commencé à se manifester pour aider à la condamnation de leurs agresseurs ; cependant, à l'exception notable des [poursuites engagées en Allemagne](#), peu de partisans de l'EI ont été inculpés pour leur participation à des violences intra-genre contre des civils. Alors que ces procédures internationales prennent de l'ampleur – d'autres procès sont prévus aux Pays-Bas, en Suède, en Allemagne et en France –, les groupes de survivants ont critiqué ces procès individuels, qu'ils considèrent comme un « [palliatif](#) » à un mécanisme plus large et coordonné pour une justice localisée. Tel était l'objectif de l'équipe d'enquêteurs des Nations unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique en Iraq et au Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Cependant, le mandat a pris fin prématurément le 17 septembre 2024. Le [manque de coordination entre l'UNITAD et les autorités irakiennes](#) n'a donné lieu qu'à [neuf](#) poursuites. Cette mission ratée est un nouveau coup dévastateur pour les efforts de reconstruction et de réconciliation des communautés qui doivent continuer à se [tourner vers la société civile et les programmes communautaires](#) pour obtenir de la reconnaissance et de l'aide.

Dix ans plus tard, le « califat » s'est effondré, mais la poussière est loin d'être retombée. Les réponses locales et internationales à la victimisation de l'EI ont été limitées par le manque de financement, l'absence de volonté politique, le manque de coordination dans la collecte des preuves et les complications logistiques liées à la collaboration avec des acteurs non étatiques. Plus précisément, les efforts visant à garantir la justice et la sécurité ont été largement [divisés entre le rétablissement de communautés minoritaires spécifiques ou la réintégration potentielle de membres affiliés](#), laissant les besoins de nombreuses populations civiles non reconnus et non pris en compte. Afin de garantir une justice et une réconciliation significatives, les efforts doivent être pleinement inclusifs et répondre directement aux violences ciblées et croisées subies pendant l'occupation de l'EI. Les témoignages et les besoins des femmes civiles sur place ne peuvent pas continuer à être oubliés.

Crédits photo : [bwb-studio](#)



Gina Vale

Gina Vale est maîtresse de conférences en criminologie au département de sociologie, de politique sociale et de criminologie de l'université de Southampton. Elle a obtenu son doctorat en études sur la guerre au King's College de Londres. Ses recherches adoptent une approche intersectionnelle et féministe pour comprendre le terrorisme et la violence politique, en se spécialisant dans le recrutement et le rôle des femmes et des enfants.

Comment citer cette publication

Gina Vale, « Diviser pour mieux régner : la stratégie et l'héritage durable de la gouvernance des femmes civiles par l'État islamique », *Le Rubicon*, 5 février 2025 [https://lerubicon.org/diviser-pour-mieux-regner-la-strategie-et-lheritage-durable-de-la-gouvernance-des-femmes-civiles-par-letat-islamique/].

